



LE FIL D'ARIANE

L'information des adhérents du syndicat UNSA Défense Auvergne

n°151 – Septembre 2018

L'EDITO

Macron des sources

Parents ingrats, ceux qui ont du mal à cacher un léger sourire devant l'école, le jour de la rentrée scolaire, contrastant avec quelques larmes d'enfants. Question de perception du temps. Deux mois, un moment fugace pour les uns, une éternité pour ceux qui savent parfaitement décrire ce que signifie l'expression '**Un bruit qui court**'.

Du bruit, du bruit... y'a pas que les enfants qui en ont fait tout l'été.

Kylian Martin ? Présent... Kylian Durand ? Présent... Kylian Dupont ? Présent... Voilà à quoi pourrait ressembler l'appel de maternelle en 2022. Pour celles et ceux qui ont zappé l'épisode, l'équipe de France est championne du monde de foot pour la seconde fois. Cette bonne nouvelle a rendu silencieuse et indolore la ponction supplémentaire sur les pensions de retraites et l'absence de reconnaissance salariale des agents publics. **Quand que le sage montre les milliardaires en short, l'imbécile regarde le statut du fonctionnaire et du cheminot.**

Du bruit encore... quand un garde du corps se fait passer pour un flic pour cogner du manifestant en totale impunité. Les plus tolérants diront : "*Normal qu'un citoyen ordinaire vienne en aide à deux compagnies de CRS dépassées et encerclées par 3 pauvres manifestants*". Le président lui, fronce les sourcils et hausse le ton : "*Alors petit coquin, on braconne ?*". Ce à quoi l'infortuné répond : "**My name is Ben... Benalla**".

Parfois aussi le silence dans le bruit général... du côté du Bosphore, un président Erdogan qui s'autoproclame président avant même la fin du dépouillement. **A Istanbul, y'a un turc qui cloche.**

Avez-vous relevé cet été que la commission européenne a imposé le nom en latin des poissons vendus chez votre poissonnier (pour celles et ceux qui ont encore les moyens d'y aller, donc peu probable qu'ils soient parmi les lecteurs du Fil d'Ariane). C'est vrai qu'elle était devenue tellement importante, essentielle, cette mesure 'ad hoc' pour du haddock. **Ne vous laissez pas enfumer par le 'Findus surgelée'**. C'est Jean-Luc Mélenchon qui transpose ce nouveau concept en stratégie politique. Croisant par hasard le Président de la République sur le vieux port de Marseille (si tu crois celle-là !), l'insoumis s'aplatit et repart étiqueté du '*Limandus ridiculae*' (Ca marche aussi avec la sole [*soléa carpetum*] ou le Carrelet [*Pleuronectes platessa dégonflée*]), en rappelant au Président son allégeance et l'exagération des méchants médias quant aux soi-disant propos tenus à l'encontre du chef de l'état.

Les obsessionnels du coup de gueule se plaignent tout le temps que tout augmente. Faux. Il vous suffira dorénavant d'atteindre les 80 au lieu des 90km/h d'avant, pour recevoir de la gendarmerie, une belle photo de vous, souriant et décontracté, inconscient du chèque dont vous allez devoir vous acquitter. Une mesure prise au nom de la sécurité routière que personne ne conteste. D'ailleurs les chiffres parlent d'eux-mêmes selon le Premier Ministre : "*Grâce à cette mesure, dit-il, il y a eu bien moins d'accidents au mois de juin*". Une mesure prise au 1^{er} juillet dont les effets se font sentir au 1^{er} juin !!! Le Fil d'Ariane salue l'effort rétroactif.

Pour finir, et remettre le titre de 151^{ème} Fil d'Ariane en perspective, le prélèvement à la source a donc été décidé par le Président Macron (des sources). Le gouvernement joue la solidarité à fond. **Après le naufrage du Louvois des militaires et celui du Parcours Sup des étudiants, il n'y avait vraiment aucune raison pour que le reste de la population ne bénéficie pas lui aussi, de son usine à gaz.** Logiciels totalement non maîtrisés, bugs informatiques permanents, erreurs de prélèvements, faux itinéraires, plan B en pire... Tout est sous contrôle. Bienvenus dans le monde 4.0.

Malgré tout cela, **le Fil d'Ariane et l'UNSA vous souhaitent une très belle rentrée 2018.**

Amitiés. Laurent Tintignac

Elections 2018 - Dernière ligne droite

Comme tous les 4 ans, les agents publics sont appelés à voter le jeudi 6 décembre prochain pour élire leurs représentants au sein de toutes les instances, qu'elles soient générales ou catégorielles.

Les 60000 agents civils du ministère des armées n'échappent pas à la règle commune et seront appelés, ce 6 décembre, à voter pour élire leurs élus(es) au sein des instances Défense. Une nouvelle règle s'impose pour la première fois cette année, le respect de la stricte parité proportionnelle entre les femmes et les hommes constituant le corps électoral de chaque scrutin, ceci pour chacune des listes de candidates et candidats déposés par les organisations syndicales. **Pour info, sur l'ensemble du périmètre ministériel, la proportion de personnels féminins s'élève à environ 40%, celle des hommes à 60%.**



Chaque agent devra voter au sein de 4 scrutins (5 pour les 6 corps de fonctionnaires disposant de CAPL)

Les instances générales

- **Le COMITE TECHNIQUE MINISTERIEL – CTM** : **Tous les personnels votent au CTM.** C'est l'instance supérieure du ministère des armées au sein de laquelle sont débattus et votés les textes statutaires, indemnitaires et d'organisation. C'est également l'instance où sont discutées les grandes orientations en matière de politique de défense, la Loi de Programmation Militaire, le budget Défense, les restructurations, les recrutements, la politique du handicap, de la formation, de l'égalité entre les femmes et les hommes, du bilan social... Le CTM est présidé par le ou la Ministre et permet à vos élus d'interpeler les plus hautes autorités du ministère sur tous les sujets importants. Ce sont les résultats du scrutin CTM qui définissent ce qu'il est convenu d'appeler 'la représentativité syndicale'. Cette représentativité donne aux organisations syndicales des droits en matière d'existence et de fonctionnement (locaux, accès, heures de délégation) et ouvre un droit fondamental : le droit à négocier. Ce scrutin est majeur puisque de ces résultats dépendent les moyens de représenter les personnels au quotidien.
- **Le COMITE TECHNIQUE DE RESEAU - CTR** : propre à chaque 'grand' employeur, le ministère des armées comptera cette année, 13 CTR au sein desquels **chaque agent civil votera donc selon son affectation professionnelle.** Le CTR traite des sujets propres à l'employeur, il est présidé par le directeur central ou ses grands subordonnés. Se rajoute à ces CTR, un **Comité Technique d'Administration Centrale (CTAC).**
- **Le COMITE TECHNIQUE DE BASE DE DEFENSE – CTBDD** : scrutin délimité par la zone géographique de chacune des 45 Bases de Défense que compte le MinArm. **Tous les personnels civils votent au CTBDD selon leur affectation géographique.**

Les instances catégorielles

La diversité des statuts des personnels civils qui composent la sociologie du ministère des armées conduit à l'organisation de nombreux scrutins dits catégoriels.

- **Les COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES CENTRALES - CAPC** : **tous les fonctionnaires votent aux CAPC** qui sont les instances chargées de l'examen des avancements de corps et de grades (sauf pour les corps disposant de CAPL), de recours, de discipline, de régime indemnitaire. 15 CAPC sont organisées au MinArm.
- **Les COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES LOCALES – CAPL** : **seuls 6 corps d'agents fonctionnaires sont concernés par ce scrutin CAPL qui traite des avancements de grades au sein du corps** (le changement de corps relève de la CAPC) : les Techniciens Paramédicaux Civils (**TPC**), les Secrétaires Administratifs (**SA**), les Aides-soignants et Agents des Services Hospitaliers Qualifiés Civils (**AS/ASHQC**), les Techniciens Supérieurs d'Etudes et de Fabrications (**TSEF**), les Agents Techniques du Ministère de la Défense (**ATMD**) et les Adjoints Administratifs (**AA**).
- **Les COMMISSIONS CONSULTATIVES PARITAIRES UNIFIEES** : **ce scrutin s'adresse uniquement aux agents contractuels** (dits non titulaires) relevant de la **loi 84-16**, des agents du **décret 49**, des **médecins** relevant du décret 2008, des agents dits **Berkani** issus du décret 2001.
- **La COMMISSION PARITAIRE SPECIFIQUE – CPS** : **ce scrutin ne s'adresse qu'aux seuls agents du statut ICT/DGA, qu'ils soient ingénieurs ICT ou techniciens T-ICT.** Deux employeurs sont essentiellement concernés par cette catégorie d'agents, la DGA et le SIAé.
- **La COMMISSION D'AVANCEMENT DES PERSONNELS A STATUT OUVRIER – CAPSO** : comme son nom l'indique, **ce scrutin est celui qui concerne les personnels ouvriers quel que soit leur catégorie : Ouvriers non chefs d'équipe, Chefs d'Equipe de la Défense (CED) et Techniciens à Statut Ouvrier (TSO).** A compter de 2019, une seule et unique instance traitera, par collèges, de l'avancement de la population à statut ouvrier.

Ne confondez pas...

le syndicat



et le syndicat qui obtient des résultats !



Priorité aux agents publics !



A l'heure de la seconde rentrée sociale du quinquennat d'Emmanuel Macron, l'UNSA fonction publique réaffirme ses positions et ses propositions.

Les agents publics doivent être mieux reconnus par le gouvernement.

Nos services publics sont parmi les plus efficaces et sont globalement plébiscités par les français. Les mutations de la société peuvent impliquer des évolutions pour que l'intérêt général continue à être pris en compte. Toutefois, elles doivent s'accompagner d'une véritable reconnaissance du travail et des missions de l'ensemble des agents publics.

Le gouvernement a gelé la valeur du point d'indice pour 2017, pour 2018 et s'apprête à reconduire ce gel pour 2019 alors que l'inflation rebondit dans notre pays (+2,3% sur un an).

Pour l'UNSA, les 5,4 millions d'agents doivent voir leur pouvoir d'achat progresser. La maîtrise des dépenses publiques ne doit pas se faire au détriment des agents publics. L'UNSA rappelle que l'opération CSG n'a pas bénéficié aux agents publics contrairement aux promesses du Président.

L'UNSA dénonce l'annonce de la fin de l'indexation des pensions sur l'inflation qui affaiblira le pouvoir d'achat des agents publics retraités.

En 2019, la reprise de l'application du protocole PPCR, dont l'UNSA est l'un des principaux artisans, permettra une évolution des grilles indiciaires. C'est positif, mais PPCR n'est qu'une étape dont l'impact sera limité si elle ne s'accompagne pas de la revalorisation de la valeur du point d'indice qui doit, a minima, suivre l'inflation.

La réforme des retraites qui s'annonce sera déterminante pour les évolutions des traitements des agents publics. **En tout état de cause, pour l'UNSA Fonction Publique, demain un fonctionnaire ne devra pas partir en retraite avec un niveau de pension inférieur à celui calculé dans les conditions actuelles.**

=====

L'UNSA insiste sur le rôle indispensable de l'État pour garantir aux français la sécurité, la justice, la santé, l'éducation. Le maintien des contrôles (construction, sanitaire, travail...) et une politique de prévention sont indispensables. Le Service public français et la Fonction publique sont une richesse pour notre pays avec de nombreux services accessibles à tous et contribuent à la réduction des inégalités sociales (école, université, hôpital...).

Cependant, les conditions d'exercice des missions des agents publics doivent être améliorées. Pour l'UNSA, c'est possible en agissant sur les conditions de travail et les rémunérations.

L'UNSA réaffirme :

- Son attachement à **une fonction publique statutaire**, à une transparence des recrutements tant pour les fonctionnaires que pour les contractuels.
- Son attachement aux **principes et aux rôles des instances de dialogue social** telles que les CAP ou les CHSCT que le gouvernement souhaite modifier en profondeur contre l'avis des organisations syndicales.
- Sa volonté d'améliorer **les conditions de mobilité et de progression de carrière pour tous** les agents fonctionnaires, ouvriers, contractuels.
- Son engagement pour **l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.**

Concours IEF 2019

Par arrêté du 10 août 2018, le MinArm autorise l'ouverture d'un **concours externe et d'un concours interne pour le recrutement IEF**. Spécialités concernées : aéro, achats, électronique, génie civil, informatique, qualité, gestion de production, santé sécurité, télécom. **Clôture des inscriptions : 8 octobre. Epreuves à compter du 13 novembre.**



GESTIONNAIRES ADMINISTRATIFS

Celles et ceux qui assurent la gestion administrative et financière d'un domaine d'intervention de l'État

Le service public n'est pas une charge mais une chance !



Le ministère des armées, ce sont aussi des personnels administratifs et techniques gestionnaires (RH, finances, formation, paie, achats, compta, gestion du temps, informatique, etc...).

Avec l'UNSA, soyez sûrs d'être représentés partout, dans tous les métiers pour faire entendre une autre idée du Service Public.



ACHETEURS ET NÉGOCIATEURS

Celles et ceux qui négocient des contrats pour le compte de l'employeur public avec le meilleur rapport coût/performance

Le service public n'est pas une charge mais une chance !



L'UNSA, le syndicat de ceux qui sèment !

Direction de la maintenance aéronautique

DMAé

La directrice exprime son point de vue sur le SIAé

"Le SIAé n'a pas vocation à être sous-traitant d'un industriel avec lequel l'État passe un contrat"

Publiée par LA TRIBUNE du 20 août, l'IGA Monique Legrand-Larroche, directrice de la Direction de la Maintenance Aéronautique, revient longuement sur le SIAé, son activité, ses défis et son statut, dont il semble que rien n'est encore tranché à ce jour. **Néanmoins, l'UNSA voit dans ces quelques lignes, une de ses revendications portées directement auprès de la Directrice, comme auprès de la Ministre : celle d'assurer au SIAé le maintien d'un compte de commerce performant. L'UNSA retient que l'idée au départ, rejetée par tous, a depuis fait son chemin.** Et même si rien ne semble encore définitif, cette remarque du principal donneur d'ordre du Service est encourageante. **L'UNSA ne lâche rien sur le statut des AIA !!!**

Extraits : "Le ministère des Armées souhaite confier le soutien de certaines de ses flottes au Service industriel aéronautique (SIAé). Notamment une partie du maintien en condition opérationnelle du système de combat aérien du futur (SCAF) et de l'hélicoptère interarmées léger (HIL). Nous souhaitons garder un SIAé étatique, car l'État a besoin de cette compétence en son sein. Dans ce cadre, il n'est pas prévu à ce stade des fermetures de sites du SIAé. "Je crois profondément en l'utilité de disposer, au service de l'État, d'un outil industriel apte à concevoir et effectuer des solutions de réparation innovantes et de haut niveau", avait clairement souligné en décembre dernier la ministre des Armées, Florence Parly.

En revanche, la question de l'évolution du statut du SIAé (vers un EPIC?) n'est "pas tranchée". Mais selon la directrice de la DMAé, elle ne paraît pas déterminante dans l'objectif consistant à assurer la pérennité du SIAé. La France a fait le choix de ne plus faire appel à une entreprise privée pour le MCO de ses appareils mais d'assurer ce soutien par le SIAé. Cela n'appelle pas de mise en concurrence, puisque c'est l'État qui assurera le soutien. La volonté politique est aujourd'hui là. Au SIAé de saisir sa chance" rappelle Monique Legrand-Larroche. "Je considère que le SIAé n'a pas vocation à être sous-traitant d'un industriel avec lequel l'État passe un contrat, car cela équivaldrait à se condamner à une double peine : l'industriel pourrait avoir tendance à étrangler le SIAé et ce serait ensuite à l'État qu'il reviendrait de renflouer son service maltraité par l'industriel!!".

Assurer la pérennité du SIAé implique de lui assurer également "au minimum le maintien d'un compte de commerce performant, un compte pleinement actif, sans contraintes administratives particulières", a expliqué la directrice de la DMAé. Si l'évolution du statut n'est pas prioritaire pour Monique Legrand-Larroche, elle a toutefois estimé que l'une des difficultés pour le SIAé est que son statut ne lui permet pas de conclure de vrais partenariats engageants avec l'industrie. Le MCO aéronautique justifie que "le SIAé dispose de moyens industriels, et notamment qu'il ait la capacité d'embaucher sans avoir besoin de trop d'autorisations pour ce faire, d'anticiper sur une future augmentation de la charge de travail et former ses personnels", a estimé la directrice de la DMAé. D'autant que le MCO aéronautique nécessite l'intervention d'équipes ayant suivi une formation d'un excellent niveau. S'agissant des moyens industriels, le SIAé doit acquérir la technologie permettant de fabriquer des pièces en fabrication additive, a convenu Monique Legrand-Larroche. Plus largement, le SIAé doit être doté des moyens qui lui permettront "de se moderniser et d'acquérir les nouvelles compétences du MCO aéronautique de demain, de manière à être toujours aussi performant dans le soutien de nos avions".

MCO terrestre : Pour l'UNSA, pas de saut dans le vide !

La Ministre de la Défense, lors d'une allocution le 23 juillet à Bruz, s'est positionnée sur le maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres. La ministre souhaite confier plus de maintenance à l'industriel privé (de 15% actuellement à 40% d'ici 2025). La réforme des parcs et sa mise en place a montré ses limites: les équipements terrestres seront à l'avenir attribués à un équipage chaque fois que cela sera possible. L'innovation et la maintenance prédictive sont aussi mises en avant.

En OPEX, le taux de disponibilité des matériels terrestres est de 90%. En France, il n'est que de 62%. Ce faible taux limite les possibilités de préparation des forces sur le territoire métropolitain. La séparation de la maintenance opérationnelle (RMAT) de la maintenance industrielle (BSMAT) a été actée mais il convient encore de décharger les régiments du matériel de la maintenance industrielle afin de leur permettre de soutenir efficacement les régiments des forces. Afin de ne plus revoir des matériels anormalement dégradés au retour d'OPEX, la ministre veut déployer plus de maintenanciers sur le terrain et miser sur les capteurs intelligents permettant une maintenance prédictive adaptée à chaque matériel.

Pour l'UNSA-Défense, il est urgent de responsabiliser les industriels en imposant des délais raisonnables de livraison de pièces détachées. Ce plan de transformation de la maintenance, même s'il réaffirme le maintien d'une compétence d'Etat, fait l'impasse sur le renforcement de celle-ci. **Des pans entiers de la maintenance ont été transférés vers le privé et des compétences ont disparu. Pour quel résultat aujourd'hui ? Une disponibilité à 62% et des équipements maintenus par le privé qui doivent, pour certains, faire l'objet de reprises au sein de la maintenance étatique.** Pour l'UNSA-Défense, les maintenanciers étatiques, 3 fois moins coûteux que ceux du secteur privé, possèdent de véritables savoir-faire et connaissent les matériels terrestres sur le bout des doigts. Ceux-ci sont de « véritables capteurs intelligents » et maîtrisent les faiblesses de chaque équipement. Fort de ce constat, il convient de permettre à la maintenance étatique de recruter des femmes et des hommes, et d'investir dans la technologie. **Ce plan de transformation du MCO terrestre ne doit pas, pour l'UNSA-Défense, s'apparenter à « un saut dans le vide » !!!**